

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00015

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Bureau Métropolitain a été convogué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 52

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES. THIZY. M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE. M. Daniel JACQUEMET. M. Bernard LAGET. M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND. M. Jean-Marc SARDAT. M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

En matière d'habitat social, le projet d'agglomération oriente l'action de la Métropole vers le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale, son renouvellement et sa réhabilitation.

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat prévoit ainsi de soutenir :

- la démolition du parc HLM déqualifié situé dans les quartiers du Contrat de Ville ;
- la reconstitution d'une partie de l'offre HLM démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers du Contrat de Ville ;
- la production de résidences HLM qui participent à l'accueil de publics spécifiques, au renouvellement du tissu immobilier existant ou au rééquilibrage territorial de l'offre HLM :
- la réhabilitation thermique du parc HLM.

Le Conseil Métropolitain, lors de sa séance du 23 mai 2019, a adopté des modalités de soutien de droit commun à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux.

Pour rappel, la Métropole soutient à hauteur de 3 500 € par logement, les logements locatifs sociaux qui, après travaux de réhabilitation thermique, ne sont plus en étiquette Energie E, F, G du diagnostic de performance énergétique (consommation d'énergie inférieure à 231 kWh/m²/an) et soit atteignent l'étiquette A, B ou C (hors logements déjà dans ces classes), soit obtiennent un gain minimum de 80 kWh/m²/an.

En cas de besoin, les critères de priorisation suivants pourront être utilisés : volume de logements, ambition thermique, couplage avec des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors, couplage avec des travaux d'amélioration dans les logements (hors travaux de mise aux normes), loyer inchangé dans les communes de type 2 de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Les bénéficiaires du soutien financier de la Métropole sont les organismes de logement social agréés par l'Etat (Offices Publics de l'Habitat, Entreprises Sociales pour l'Habitat, SA Union d'Economie Sociale...).

Sur la base de ces modalités de participation financière, il est proposé d'adopter une programmation.

Cette programmation compte quatre opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux situées dans deux communes et portées par deux organismes de logement social pour un total de 100 logements.

Le soutien financier de Saint-Etienne Métropole à l'ensemble des opérations est de 350 000 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, l'organisme de logement social bénéficiaire supporte au moins 20 % du coût d'opération.

Les opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole feront l'objet d'une convention signée avec chaque organisme de logement social bénéficiaire précisant les modalités de versement de la subvention métropolitaine. Le paiement se fera en dix annuités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>valide la programmation présentée et le montant de la participation financière</u> de la Métropole à hauteur de 350 000 € ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de participation financière avec chaque bénéficiaire ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destination LLSR3</u> <u>du budget habitat sur les exercices 2020 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

PROGRAMMATION DE SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Bailleur social	,	Nombre de logements	Montant de subvention	
Cité Nouvelle	Saint-Etienne	"Noël Blacet", 47 C et 49 B rue Noël Blacet, 20 A rue Charles Longuet	90	315 000 €
Ondaine Habitat	Le Chambon-Feugerolles	3 rue Goyard	3	10 500 €
Ondaine Habitat	Le Chambon-Feugerolles	8 rue Traversière	6	21 000 €
Ondaine Habitat	Le Chambon-Feugerolles	10 rue Tournebise	1	3 500 €
		Total	100	350 000 €